

## ***SYSTÈME DE GOUVERNEMENT, ÉLECTIONS ET STABILITÉ POLITIQUE AU LESOTHO: LEÇONS D'UNE EXPÉRIENCE POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)***

*"Des crises politiques périodes au Lesotho sont enracinées dans les systèmes constitutionnels et électoraux, ainsi que dans les partis politiques depuis les années soixante"*  
(Weisfelder, 2001:75)

### **Introduction**

Après de longues années de règle autoritaire marquées en général par une dictature soit civile ou militaire, tous les états membres de la "*Southern African Development Community*" (Communauté pour le développement de l'Afrique Australe) (SADC) ont adopté le système de gouvernement démocratique à partis multiples. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés dans une majorité d'états régionaux en vue du développement et du renforcement du système de gouvernement démocratique, un progrès passablement lent est toujours effectif dans le cas de deux états membres de la SADC, à savoir (a) la République Démocratique du Congo (RDC) et le Swaziland. Un ingrédient important du renforcement démocratique dans la région de la SADC est la tenue d'élections à partis multiples régulières. Cependant, il faudrait noter, dès le départ, qu'une élection n'équivaut pas à la démocratie. En d'autres mots, la tenue d'élections à partis multiples régulières est une chose, tandis que l'institutionnalisation et le renforcement du système de gouvernance démocratique et assurer la stabilité politique, ainsi qu'assurer une succession paisible d'une direction nationale en est une autre. En d'autres termes, il est tout à fait possible que la région de la SADC adopterait des élections à partis multiples régulières, mais encore, une pratique et une culture démocratiques, ainsi qu'une stabilité politique restent loin derrière. Ce scénario n'est pas un bon présage en ce qui concerne le développement et le renforcement de la règle démocratique et de la stabilité politique dont la région a besoin pour son développement socio-économique.

Dès lors, l'observation ci-dessus suggère qu'une élection, dans et d'elle-même, n'équivaut pas à un système de gouvernement démocratique bien qu'elle puisse en être un des ingrédients clefs. N'importe quel argument qui suggère que le système de gouvernement démocratique se résume à une élection régulière est évidemment la représentation de vues étroites et superficielles puisqu'il réduit la démocratie et la démocratisation à des élections. Le défi faisant face actuellement aux jeunes démocraties de la région, tels que le Lesotho et la République Démocratique du Congo (RDC) n'est pas tellement la fréquence de la tenue des élections, mais plutôt "d'établir des systèmes de gouvernement durables qui apporteront la paix et la stabilité dans ces pays individuellement et collectivement en tant que région" (Rapport sur le développement humain régional de la SADC, 1998:78). Ces systèmes doivent, par nécessité, inclure des modèles électoraux utilisés dans ces pays. Au cœur de l'efficacité des élections et de leur valeur par rapport à la culture et la pratique démocratiques se trouve le choix et l'utilisation de systèmes électoraux préférés. La région utilise une variété de systèmes électoraux ayant différents impacts et conséquences pour le système de gouvernement et la stabilité démocratiques. Quel système électoral pourraient mieux servir le système de gouvernement démocratique dans un pays émergent d'un conflit violent tels que la RDC ? Nous essayons de donner une réponse à cette question en tirant les leçons d'une expérience du processus de système de gouvernement démocratique, des élections et de la stabilité politique au Lesotho.

Des systèmes électoraux sont cruciaux dans le processus d'institutionnalisation du système de gouvernement démocratique (Reynolds et Reilly, 1997). Le type de système électoral que chacun des états régionaux a adopté est un des aspects importants de la création institutionnelle qui peut soit favoriser ou inhiber le système de gouvernement et la stabilité

démocratiques. Les deux principaux systèmes utilisés dans cette région sont la représentation proportionnelle (PR) et le système de pluralité majoritaire, tout spécialement dans la variation "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) (FPTP). Pour être sûr, une majorité des états régionaux ont hérité de ce dernier modèle, qui leur fut légué par l'administration coloniale britannique. Seuls l'Afrique du Sud, la Namibie, le Mozambique et l'Angola ont adopté la représentation proportionnelle.

Cet article passe en revue le modèle électoral FPTP au Lesotho et examine ses impacts sur le système de gouvernement et la stabilité démocratiques dans le but de tirer les leçons pour la RDC. D'emblée, il doit être accepté, cependant, que la corrélation entre le système électoral, d'une part, et le système de gouvernement et la stabilité démocratiques, d'autre part, est plutôt nébuleuse et pas directe. Cependant, dans la mesure où les systèmes électoraux servent à distribuer le pouvoir et la représentation de façon à définir la légitimité et le mandat politique des dirigeants, ils ont une portée (directe et indirecte) sur le système de gouvernement et la stabilité démocratiques (Matlosa 2001). Ensuite, l'article s'interroge sur l'efficacité et l'efficacéité du FPTP au niveau de sa contribution au système de gouvernement et à la stabilité démocratiques en posant différentes questions : (a) Quelle est la nature exacte du modèle électoral FPTP ? (b) Comment fonctionne-t-il ? (c) Quels sont ses points forts et ses points faibles ? (d) Généralement, favorise-t-il ou inhibe-t-il le système de gouvernement et la stabilité démocratiques ? (e) Dans quelle mesure est-il adapté aux jeunes démocraties de la région de la SADC ? L'évaluation globale est que le système FPTP n'a pas bien servi le système politique du Lesotho en matière de renforcement du système de gouvernement démocratique et d'assurance de la stabilité politique. C'est précisément à cause de cette réalité absolue que Weisfelder observe de façon poignante que "des crises politiques périodes au Lesotho sont enracinées dans les systèmes constitutionnels et électoraux, ainsi que les partis politiques depuis les années soixante" (Weisfelder, 2001:75). Par exemple, lors des élections de 1965 et de 1970, le système FPTP a eu un aboutissement électoral dont les partis d'opposition se sont sentis tout à fait exclus, trahis et marginalisés. Lors des deux dernières élections de 1993 et 1998, le même système électoral "a virtuellement exclu du Parlement les partis d'opposition qui ont reçu 25 % des votes en 1993 et 40 % des votes en 1998. N'ayant aucuns scrupules à défier la légitimité des institutions politiques et à essayer d'évincer le gouvernement élu au moyen de protestations de masse, de mutineries militaires et d'intervention royale" (Weisfelder, 2001:75).

### **Système de gouvernement, élections et systèmes électoraux**

Bien qu'une **élection** ne soit pas le seul ingrédient d'une démocratie, il est généralement accepté que les élections jouent un rôle crucial dans le renforcement et le support d'un système de gouvernement démocratique. Cette observation s'applique avec à-propos dans le paysage politique de la région de la SADC. Une élection est sûrement une des variables centrales d'une règle démocratique (Adejumobi, 1998). Simplement définie, une élection fait référence à un **processus** par lequel des personnes appartenant à un pays spécifique, dont il est fait référence par moment en tant qu'électorat ou électeurs, choisissent périodiquement leurs dirigeants nationaux pour former un gouvernement et gérer les affaires de l'état **en leur nom**. La façon acceptée internationalement de choisir des dirigeants des affaires d'état est un système de vote habituellement basé sur les principes du suffrage universel et du vote au scrutin secret. Le vote a lieu dans le cadre de règles, règlements et procédures bien définis prévus dans les constitutions nationales et dans les lois électorales des pays individuels. De plus, le vote est régi par un système électoral spécifique adopté par chaque pays. Le Lesotho ne fait pas exception en la matière.

Au Lesotho, le processus électoral est régi par la constitution nationale et particulièrement les articles 56, 57 et 58. La constitution du pays de 1993 fournit les fondations légales principales de l'élection des membres de l'Assemblée Nationale (chambre basse), tandis que le Sénat

(chambre haute) est une arme désignée par le parlement. L'administration et la supervision générales des élections sont régies par l'Ordonnance de l'Assemblée Nationale de 1992 (comme amendée) et par un organisme statutaire autonome connu en tant que "*Independent Electoral Commission*" (Commission électorale indépendante) (IEC). Alors qu'initialement l'administration des élections était la responsabilité d'un gouvernement siégeant par l'intermédiaire d'un Bureau électoral, cette responsabilité est maintenant investie dans l'"*Independent Electoral Commission*" (Commission électorale indépendante) (IEC) nouvellement créée (GOL, 1997). Ceci constitue une amélioration considérable dans l'administration du processus électoral vu qu'il a eu tendance à favoriser la participation de tous les partis dans les préparatifs relatifs aux élections.

Un **système électoral** fait référence à une **méthode** qu'un pays spécifique adopte pour choisir ses dirigeants nationaux. Il existe beaucoup de systèmes électoraux dans le monde et il y a moins d'accords quant à savoir quel système est le meilleur et approprié aux conditions politiques et économiques d'un pays donné (Matlosa, 2001a; Matlosa, 2001b). Dans le monde entier, il y a, dans l'ensemble quatre groupes principaux de systèmes électoraux, à savoir (a) la pluralité des membres uniques; (b) la majoritaire des membres uniques; (c) la représentation proportionnelle; et (d) la proportionnalité des membres mixtes (voir Matlosa, 2001b). Chaque pays adopte un système électoral qui convient le mieux à ses traditions et à sa culture politiques, ainsi qu'à son niveau d'avancement politique. Dans tous les états africains anglophones, cependant, les systèmes électoraux adoptés après l'indépendance sont l'héritage des autorités coloniales britanniques ayant quitté et font partie de l'arrangement constitutionnel et politique de Westminster légué aux nations-états nouvellement émergentes. Ceci illustre clairement la réalité absolue que les systèmes électoraux dans beaucoup d'états d'Afrique Australe "sont généralement à peine débattus et choisis avec soin sur la base d'un consensus parmi les joueurs politiques et l'ensemble de la population" (Lolutsi, 1999.9-10). Au Lesotho, l'adoption du système électoral FPTP après l'obtention de l'indépendance politique en 1966 n'était pas le résultat de n'importe quel débat populaire ou d'un référendum national. Il serait souhaitable que la RDC considère une méthode plus inclusive et participative dans le choix d'un système électoral approprié. Même la réforme du modèle électoral du Lesotho s'éloignant du FPTP vers une proportionnalité de membres mixtes a souffert du même défaut d'être dénué d'une participation populaire et, le résultat est qu'uniquement une élite politique a une idée de ce que le système implique, tandis que la majorité de l'électorat n'a absolument aucune notion de ce que le système implique. Ceci suggère qu'une éducation importante des électeurs devra être organisée avant les élections prévues pour 2002 au Lesotho.

Parmi les 52 états africains, 18, principalement des anciennes colonies britanniques, utilisent le "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) (Reynolds et Reily, 1997). La constitution de Westminster et la démocratie libérale, qui renfermaient le modèle électoral basé sur les circonscriptions électorales furent considérés comme convenant pour les anciennes colonies, car il était présumé que la modernisation politique de leurs systèmes et institutions leur permettraient d'adopter facilement les traditions et la culture politiques britanniques. Il est important de remarquer que les systèmes électoraux adoptés par d'anciennes colonies furent l'héritage du maître colonial; ils n'ont pas leurs racines ou leurs fondations dans le cadre des dynamiques socio-économiques domestiques et politiques de ces sociétés. En d'autres termes, les systèmes électoraux que les états africains anglophones ont adoptés après leur indépendance ne se sont pas développés au départ de processus internes de développement de ces états. Evoqué différemment, ces systèmes électoraux dérivèrent extérieurement en quelque sorte de la même façon que les constitutions et les institutions politiques dont les nouveaux états héritèrent avec l'indépendance. Ceci constitue précisément la façon dont le Lesotho indépendant a adopté le système "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) (ou la pluralité des membres uniques).

Un des liens les plus importants entre les élections et le système de gouvernement démocratique est le système électoral. Ceci signifie que les systèmes électoraux sont cruciaux dans la détermination de l'impact des élections sur le système de gouvernement démocratique. Ainsi que Tekly l'observe avec à-propos, "l'engagement vis-à-vis de et la tenue d'élections sont devenus le test indicateur d'un engagement sincère face au système de gouvernement démocratique" (1998:167). Par système de gouvernement démocratique, nous signifions simplement une gestion des affaires nationales qui est transparente, participative, représentative, inclusive, légitime et responsable vis-à-vis de l'électorat. Le Rapport de 1998 sur le Développement humain régional de la SADC (1998:84) propose que l'efficacité et l'efficacé du système de gouvernement en Afrique Australe doivent être mesurés à quatre niveaux différents : (a) politique (c'est à dire participation); (b) institutionnel (c'est à dire des institutions, plus que des individus, doivent former le cœur de la politique); (c) économique (c'est à dire distribution des ressources) et (d) octroi de pouvoirs aux femmes (égalité des sexes). Dès lors, une élection significative doit d'abord être capable de renforcer ces piliers clefs du système de gouvernement démocratique et assurer la stabilité du système politique dont la condition est aussi critique pour le développement démocratique dans l'analyse finale. Tandis que des élections nationales et une loi électorale déterminent les procédures et l'administration des élections, les systèmes électoraux déterminent la façon et le modèle suivant lesquels les votes correspondent à l'attribution des sièges au parlement. Des lors, un système électoral constitue "une méthode de conversion des votes émis par les électeurs en sièges lors d'une législature. Donc, les systèmes électoraux sont des instruments pratiques grâce auxquels des notions tels qu'un consentement ou une représentation sont transformés en réalité" (Asmal et de Ville, 1994:2). Cependant, un système électoral a un grand potentiel pour instituer ou détériorer un système de gouvernement démocratique. Si le système électoral doit contribuer de façon significative au renforcement et au maintien du système de gouvernement démocratique, les éléments suivants doivent être atteints :

- La légitimité incontestée des dirigeants et des institutions du système de gouvernement;
- La façon largement inclusive et transparente du système de gouvernance;
- Une représentation juste des groupes et intérêts divers;
- Une responsabilité des dirigeants vis-à-vis de l'électorat;
- Un mandat incontesté de diriger accordé aux dirigeants;
- Une décentralisation du pouvoir; et
- Une stabilité politique et une gestion des conflits.

C'est sur la base des aboutissements prévus d'un système électoral donné vis-à-vis d'un système de gouvernement démocratique que certains écrivains nous rappellent que "la preuve de la qualité du dessert se constate lorsqu'on le mange. La valeur d'une élection se constate lorsque tous les partis acceptent son aboutissement. Plus particulièrement, le parti ayant perdu devrait accepter la défaite. Un rejet du résultat sera d'autant plus difficile si l'élection est en fait libre et juste (Steytler et Al, 1994:xxiv). Il est édifiant qu'au Lesotho, depuis l'indépendance politique, les partis perdants principaux ont contesté l'aboutissement des élections et défié les résultats des élections même en cour de justice. Cette tendance a généralement déclenché des conflits violents prolongés, affaiblissant de la sorte le système de gouvernement démocratique et la stabilité. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'une instabilité politique ait été si envahissante au Lesotho et, à bien des points de vue, liée aux défauts du modèle électoral, bien que d'autres facteurs aient aussi été cruciaux, tel que le sous-développement économique. La RDC pourrait-elle présenter un modèle différent étant donné ses ressources abondantes qui pourraient assurer quelques bonnes perspectives d'un développement économiques, les situations étant identiques ?

Lorsque des opposants participant à une élection en acceptent l'aboutissement, ils donnent un vote de confiance au système électoral tandis qu'en même temps ils octroient le respect requis au verdict de l'électorat. Tel qu'il puisse être, pour qu'un système électoral puisse rassembler toutes les parties prenantes à bord, il doit comprendre les propriétés suivantes :

- Il devrait être facile à comprendre et à appliquer;
- Il devrait être facile à gérer et à administrer;
- Il devrait fournir des protections multiples contre une manipulation des élections;
- Il devrait assurer une méthode transparente et simple de calcul des votes;
- Il devrait fournir une formule simple pour le transfert des votes en sièges législatifs;
- Il devrait être rentable et abordable; et
- Il devrait être facile à auditer, réviser et ajuster dans le temps.

Tandis que nous passons en revue le système électoral, les éléments ci-dessus représentent des panneaux indicateurs importants destinés à nous guider en vue de porter un jugement en connaissance de cause quant à son efficacité et efficacité en rapport avec le renforcement et le maintien du système de gouvernement et de stabilité politique. La prédominance de notre passage en revue du modèle électoral du Lesotho doit comprendre une appréciation de l'histoire politique du pays, du niveau de développement institutionnel et politique et du niveau de développement économique dans le pays. Nous procédons maintenant à un bref passage en revue du système électoral actuel de façon à éclaircir certaines de ses caractéristiques saillantes et de la manière dont elles empiètent sur le système de gouvernement démocratique et la stabilité politique du pays. Nous le faisons en tenant compte de l'histoire / la culture, les niveaux de développement institutionnels et politiques et l'avancement économique du pays, en particulier depuis l'indépendance.

### **Elections, système électoral et stabilité politique au Lesotho**

Depuis les élections ayant précédé l'indépendance en 1965, le Lesotho a adopté le système électoral "*Westminster First-Past-The-Post*" (Système de Westminster par lequel un candidat est élu à majorité simple) (ou la circonscription électorale à membres uniques) dont les principes majeurs ont été élaborés par différents écrivains (Curtice, 1992; Steytler et Al, 1994; Reynolds et Reilly, 1997; Gill, 1998; Mahao, 1997, Lahao, 1998, Matlosa, 2001b). Cette section de ce rapport essaye de clarifier les implications politiques des éléments clés de ce modèle électoral particulièrement dans la mesure où il se rapporte au système de gouvernement et à la stabilité démocratique. Ce système électoral a différentes qualités, qui renforcent ou affaiblissent un système de gouvernement démocratique avec des impacts et des conséquences variés pour une stabilité politique.

Le FPTP est un des modèles électoral le plus simple dans le monde. Il renferme différents principes qui définissent son développement interne et ses implications en rapport avec un système de gouvernement démocratique. Premièrement, un pays entier est divisé en une multiplicité de circonscriptions électorales (zones électorales) de dimensions presque identiques en termes de population d'électeurs éligibles. Deuxièmement, chaque circonscription électorale élit un candidat susceptible de représenter ses intérêts au parlement. C'est principalement en rapport avec cette caractéristique que le FPTP est réputé pour son élément fort de responsabilité, car il relie directement le membre du parlement avec sa circonscription électorale. A ce point de vue, il est en effet plus fort que tous les autres systèmes électoraux et plus particulièrement la Représentation Proportionnelle (PR). Troisièmement, des candidats participants aux élections le font en tant qu'individus, soit en tant que candidats supportés par un parti ou en tant que candidats indépendants. En d'autres termes, les partis ne participent pas

aux élections en tant que tels, mais ils pourraient simplement sponsoriser ou supporter des candidats. Cette caractéristique n'est généralement pas comprise, entraînant le fait que les politiciens troublent le modèle électoral avec la PR. Ceci a entraîné différents types de conflits au sein des partis politiques au Lesotho, tout particulièrement durant les élections primaires du fait que la direction des partis politiques contraste habituellement avec l'électorat au niveau des circonscriptions électorales quant au choix des candidats représentant les circonscriptions électorales. Des lors, le système électoral du Lesotho est basé sur un individu plutôt que sur un parti politique. Le / la candidat(e) se présente à l'élection en faveur de, et, en finalité, est responsable vis-à-vis de la circonscription électorale, indépendamment du fait qu'il ou elle participe à l'élection en tant que candidat indépendant ou supporté par un parti. Chaque circonscription électorale est supposée élire un seul candidat dont le total de votes dépasse celui des opposants même si un tel candidat rassemble moins de 50 % de tous les votes valables enregistrés. Le principe de contestations entre individus plutôt qu'entre partis lors d'élections dans ce modèle électoral a eu tendance à éluder des dirigeants de partis politiques qui imposent un contrôle et un patronage étroit sur les candidats durant les élections primaires et même lorsqu'ils sont démis de leurs fonctions durant la législature. Dans toutes les élections nationales au Lesotho, des élections primaires ont été marquées par des conflits amers entre la direction des partis et les circonscriptions électorales au sujet des candidats choisis; les premiers prenant invariablement le dessus.

Ces conflits ont affecté le LCD, BCP et BNP en particulier durant les élections de 1998; entraînant un litige auprès du tribunal. Il est instructif de constater que durant les élections de 1998, tous les partis politiques principaux ont fait face à des contretemps sérieux durant les élections primaires concernant le choix de candidats dans certaines circonscriptions électorales. Ce problème peut être mieux expliqué à deux niveaux : (a) confusion entre le système électoral FPTP et la Représentation Proportionnelle par les dirigeants politiques; et (b) absence de démocratie à l'intérieur des partis, conduisant à des approches administratives et de prises de décisions avec des hauts et des bas. Pour illustrer ce point, cela vaut la peine de mentionner que le BCP avait des problèmes pour placer des candidats dans les circonscriptions électorales Rothe n° 43 et Matsieng n° 44; tandis que le BNP et le LCD ont eu des difficultés pour placer des candidats dans les circonscriptions électorales Maama n° 40 et Mafeteng n° 55 respectivement.

Même au sein de l'Assemblée Nationale les membres du parlement sont soumis à un contrôle et une discipline stricts de la part des partis politiques (tout particulièrement celui au pouvoir) dans la mesure où ils deviennent virtuellement des artisans des partis et oublient à la fois leur rôle de chien de garde et leur mandat présumé octroyé par leurs circonscriptions électorales. Deux instruments sont utilisés efficacement pour atteindre ce but : (a) le comité électoral du parti; et (b) le chef de file du parti. Il s'agit de mécanismes dont le but idéal est de retrancher et de supporter la démocratie interne du parlement; qui, en pratique, sont utilisés pour faire respecter l'ordre public par les partis politiques et forcer les membres du parlement à s'aligner avec les lignes du parti même si leurs consciences individuelles et les intérêts des circonscriptions électorales varient par rapport aux positions du parti. Vu que le parti prend la place centrale, les circonscriptions électorales tendent à être marginalisées et sont susceptibles de refaire surface lorsque le tour suivant des élections générales approche. Est témoin aussi la façon dont le parlement se décharge de sa fonction. Les trois fonctions principales de l'Assemblée Nationale sont (a) la fonction législative; (b) la fonction financière; et (c) la fonction de critique. Alors que l'Assemblée Nationale a historiquement été raisonnablement active en ce qui concerne les deux premières fonctions, elle a été plutôt négligente en ce qui concerne la troisième, principalement parce que, invariablement, les membres du parlement sont considérés comme des artisans / activistes du parti et donc plus comme des représentants

des intérêts du parti au pouvoir plutôt que de leurs circonscriptions électorales. Pas étonnant, dès lors, que la critique de l'organe exécutif de l'état soit considérée comme une hérésie.

Quatrièmement, dans la variation du système électoral "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple), un candidat "réussit à obtenir plus de votes que n'importe quel autre candidat lors d'une élection même s'il n'est pas supporté par la majorité absolue des électeurs de cette circonscription électorale" (Asmal et de Ville, 1994:3). Ceci constitue le pilier principal de ce système : la circonscription électorale élit uniquement un candidat (en tant qu'individu) et ce candidat ne doit pas nécessairement solliciter une majorité absolue de votes (Mahao, 1998). Si le candidat a obtenu plus de votes que d'autres opposants individuels, un tel candidat gagne la circonscription électorale, même si le nombre total des votes des autres opposants dépasse de loin celui du gagnant. Molomo observe que suivant ce système, "un candidat qui obtient une simple pluralité de votes est dûment élu en tant que membre du parlement (MP) et les autres candidats, indépendamment de l'importance des votes qu'ils ont obtenus sont déclarés perdants et n'ont pas accès au parlement" (2000:112). Quatre autres éléments importants de ce système électoral découlent de ce qui précède, à savoir : (a) une possibilité de représentation d'une circonscription électorale par un candidat ayant une minorité de votes (au niveau de la circonscription électorale); (b) une possibilité d'avoir un parti au pouvoir ayant une minorité de votes (au niveau national); (c) une absence d'opposition à l'Assemblée Nationale; et (4) une marginalisation des partis les moins importants (Asmal et de Ville, 1994; Mahao, 1998). Tous ces éléments constituent des déficiences critiques du système FPTP, qui ont, en partie, contribué au développement de conflits incessants et violents au Lesotho avec des conséquences désastreuses pour le système de gouvernement et la stabilité démocratiques.

Ceci signifie essentiellement que les votes de l'électorat qui en faveur des candidats perdants sont des votes perdus en ce sens qu'ils ne sont pas représentés en aucune façon au parlement, une condition qui équivaut à une privation du droit de vote, bien que, en théorie, le candidat gagnant est supposé représenter aussi cette catégorie de l'électorat. Si, par exemple, dans une circonscription électorale rassemblant un nombre total d'environ 100 votes valables, le candidat A récolte 45 votes, le candidat B 40 et le candidat C 15, le candidat A est le gagnant en dépit de la réalité absolue que la combinaison des votes de B et C dépasse le nombre de votes de A. dès lors, A représente la circonscription électorale sur base d'une minorité de votes. Cette pratique au niveau des circonscriptions électorales se reproduit également au niveau national en ce sens qu'un parti politique peut former un gouvernement même s'il a obtenu un pourcentage de votes inférieur au nombre total de votes combinés par les autres opposants. Au niveau des circonscriptions électorales, cet aboutissement conduit à un vote dévié qui récompense de façon disproportionnée des partis numériquement forts au détriment d'autres partis plus petits même s'ils commandent un certain support local. Au niveau national, cette tendance conduit à avoir des gouvernements minoritaires représentant un petit pourcentage du nombre total des électeurs et donc pose de sérieux problèmes non seulement quant à la représentativité des dirigeants, mais aussi de la légitimité des institutions clefs du système de gouvernement. C'est cette situation qui donne à ce système électoral le caractère du "gagnant prend tout" qui tend à tourner la politique en un jeu ayant un résultat nul plutôt qu'en un jeu ayant un résultat positif parmi l'élite politique. Quelle est l'utilité de cette perception de la politique en tant que jeu ayant un résultat nul spécialement quand la notion elle-même est enracinée dans un système électoral ? La réponse est contenue dans l'observation clairvoyante de Tekle spécifiant que "l'appréciation mutuelle de vues opposées doit être acceptée et la conviction que des perdants perdent tout tandis que les gagnants prennent le tout ne peut plus être la norme. Il doit être reconnu que, dans une démocratie, les gagnants et les perdants sont des partenaires et pas des ennemis qui doivent se détruire l'un l'autre. Les systèmes électoraux doivent avancer ce principe dans une loi et en pratique" (1998:175).

Un regard rapide à l'histoire électorale du Lesotho révèle qu'en 1965 six (6) des trente et un (31) sièges parlementaires du BNP avaient été obtenus grâce à une minorité de votes (Mahao, 1998). Même dans le cas des élections de 1970, qui furent interrompues à mi-chemin par le parti au pouvoir et déclarées nulles et non avenues, huit (8) des circonscriptions électorales furent gagnées grâce à une minorité de votes. Il s'agissait de la circonscription électorale de Kueneng n° 14; de la circonscription électorale de Maletsunyane n° 22; de la circonscription électorale de Matela n° 26; de la circonscription électorale de Thabana Ntsonyana n° 28; de la circonscription électorale de Koro-Koro n° 29; de la circonscription électorale de Masemouse n° 38; de la circonscription électorale de Thabana Morena n° 39 et de la circonscription électorale de Taung n° 41.

Il est aussi considéré comme cause commune que la victoire en lame de rasoir durant les élections de 1965 le BNP a assuré six de ses 31 sièges sur base d'une minorité de votes. Le tableau n° 1 ci-dessous démontre que le résultat global des élections a fourni un gouvernement minoritaire parce que le parti au pouvoir avait uniquement gagné 42 % du total des votes valables enregistrés. La combinaison des votes gagnés par les autres opposants s'est élevé à 58 % de votes enregistrés, mais leur représentation au parlement était, au mieux, ténue et, au pire, de cérémonie.

*Tableau un : Elections générales pour l'Assemblée Nationale, 1965.*

Parti politique	Sièges gagnés	Votes	% de votes
BNP	31	108 162	41, 63
BCP	25	103 050	39, 66
MFP	4	42 837	16, 49
MTP	0	5 697	2,19
Indépendants	0	79	0,03
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>259 825</b>	<b>100,00</b>

Source : Macartney (1973)

L'aboutissement des élections a été contesté par l'opposition principale, le BCP, sur base du fait que le BNP avait truqué les résultats avec la complicité secrète des autorités britanniques (Gill, 1998). La victoire du BNP grâce à un vote minoritaire s'est avérée être un passif, plutôt qu'un actif pour la jeune démocratie du Lesotho et de son système électoral. Elle s'est avérée être un passif pour le parti au pouvoir qui s'efforçait de retrancher son hégémonie politique sur les autres partis et n'a pas réussi à développer la politique d'un consensus, d'un compromis et d'une inclusion à cet âge tendre de la démocratie. Cette tendance minimise ou dénie totalement le rôle critique de l'opposition dans la législature.

Cinquièmement, le FPTP tend à avantager des partis excessivement dominants et à désavantager des partis plus faibles, renforçant soit un parti ou des systèmes de partis dominants; ce qui affaiblit la nature participative du système de gouvernement démocratique. Cette tendance affaiblit aussi et fragmente les partis d'opposition et souvent entraîne une législature à parti unique; ce qui a été l'estampille du paysage politique du Lesotho depuis l'indépendance. Lorsque l'opposition dans une législature est soit faible ou inexistante, l'efficacité et l'efficiéce des affaires du parlement est sérieusement sapée. Si le parlement faillit de considérer son rôle de chien de garde de l'organe exécutif du gouvernement, mais agit plutôt comme un tampon des lignes de conduite et des décisions du gouvernement, le système de gouvernement démocratique est entravé. Il n'est pas surprenant que les membres de l'Assemblée Nationale du Lesotho se sont historiquement considérés comme représentant

d'abord et avant tout les intérêts du parti au pouvoir, et donc plus responsables vis-à-vis du parti que vis-à-vis de la circonscription électorale. Cette ironie suggère que les intrications non écrites du modèle électorale du Lesotho ne sont généralement par bien comprise, même par les politiciens, et forcément par les électeurs ordinaires résidant dans les villages éloignés.

Sixièmement, liée à l'aboutissement du seul parti ou du parti dominant du FPTP, l'hégémonie impérieuse du parti au pouvoir sur la législature et les membres du parlement est retranchée au détriment du rôle de contrôle et d'équilibre que le parlement est supposé jouer vis-à-vis de la branche exécutive du gouvernement. La stabilité et l'efficacité du gouvernement est considérée comme émanant d'un aboutissement à parti unique du système électorale qui ne permet pas de coalitions; ce qui peut donner des gouvernements fragiles. En effet, dans le contexte du Lesotho, l'aboutissement à parti unique des élections a été en partie responsable de l'instabilité politique qui a assailli le pays durant plus de trois décennies. Principalement à cause du système électorale "First-Past-The-Post" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple), le système politique du Lesotho n'a à peine jamais expérimenté une stabilité politique et cette condition a aussi affecté l'efficacité et l'efficacité des partis au pouvoir (Matlosa, 1997). Dans cette optique, il est instructif de remarquer que si les élections de 1970 avaient pu être menées complètement jusqu'à leur conclusion logique, le Lesotho aurait expérimenté un autre aboutissement des élections avec un gouvernement minoritaire. Considérez le résultat des élections ci-dessous :

**Tableau deux : Elections générales pour l'Assemblée Nationale, 1970**

Opposants	Nombre de votes	% de votes	Nombre de sièges
BCP	152 907	49.8	36
BNP	108 162	42.2	23
MFP	22 279	7.3	1
Autres	1 909	0.7	0
<b>Total</b>	<b>285 257</b>	<b>100</b>	<b>60</b>

Source : Macartney, 1973.

Cependant, cette élection a été annulée par le BNP au pouvoir à l'époque lorsqu'il a réalisé sa défaite imminente par rapport au BCP. Cette action elle-même équivalait aussi à une déclaration de vote de défiance par rapport au système électorale FPTP par le BNP en tant que parti au pouvoir – ironiquement, le système qui a aidé ce parti à gagner les élections ayant précédé l'indépendance de 1965. Subséquemment, le BNP a supporté cette règle, non pas par le scrutin, mais par des moyens autres que la pratique démocratique. Il est advenu qu'il fut aussi délogé du pouvoir par des méthodes militaires en 1986. Il devrait être remarqué que le coup militaire de 1986 s'est produit après des décennies de confiance dans le BNP vis-à-vis de l'appareil de sécurité en assurant et en ancrant sa règle autoritaire modelée sur une règle à parti unique de facto (Matlosa et Pule, 2001). En d'autres termes, ayant perdu sa confiance en assurant sa règle au travers du scrutin, le régime du BNP eu recours à la méthode basée sur les balles de système de gouvernement durant la période de 1970 à 1985.

Un système électorale qui produit soit un gouvernement minoritaire ou un gouvernement à parti unique engendre des conditions qui poussent les partis exclus à secouer le navire plutôt qu'à aider à le rediriger. Même un parti au pouvoir qui se sent menacé par une défaite électorale par un parti d'opposition peut simplement saboter le jeu et avoir recours à d'autres méthodes amères pour soutenir sa règle. De façon à illustrer ce point, les développements des suites des élections de 1970, 1993 et 1998 sont en ordre. Il pourrait être argumenté que le BNP a ruiné et déstabilisé le système politique en 1970 précisément parce que le parti a réalisé que

l'imminente victoire du BCP conduirait à son exclusion du système. Dès lors, ce parti a violé les règles du système uniquement de façon à garder le pouvoir de l'état. Le BNP au pouvoir (23 sièges et 42 % des votes enregistrés) a perdu les élections en faveur du BCP (36 sièges et 49.8 % des votes enregistrés). Le parti au pouvoir fut alors conscient de la tendance à l'exclusion du système électoral et a reconnu qu'il ne pourrait pas garder le pouvoir grâce au scrutin, mais qu'il le garderait plutôt grâce aux balles. Que le système électoral permette ou non cette méthode d'acquisition du pouvoir était immatériel. De plus, reconnaissant qu'il ne pouvait pas commander la majorité des votes ou obtenir certains sièges au parlement, le BNP au pouvoir a saboté les élections de 1985 tout simplement en s'arrangeant pour qu'il soit impossible pour les autres candidats de participer et, en finalité, tous les candidats du BNP ont été déclarés élus sans opposition sur seule nomination (Southall et Petlane, 1995). Les développements politiques ayant suivi les élections générales de 1993 et de 1998 furent d'un ordre plutôt différent, mais mettaient quand même l'accent sur la tendance à l'exclusion du système électoral et sur sa prédisposition aux conflits périodiques et incessants. Lors des deux élections, le système électoral avait délivré un système à parti unique et absolument aucune opposition au parlement. Ainsi que les tableaux trois et quatre ci-dessous le démontrent, contrairement aux élections de 1965 qui ont produit un gouvernement minoritaire grâce au système variation "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple), les élections de 1993 et de 1998 ont toutes les deux produit un gouvernement à parti unique sans opposition ou avec une opposition non significative au parlement, mais toujours par l'intermédiaire du même système électoral.

**Tableau trois : Elections générales pour l'Assemblée Nationale, 1993.**

Opposants	Nombre de votes	% de votes	Nombre de sièges
BCP	398 355	74.7	65
BNP	120 686	22.6	0
MFP	7 650	1.4	0
Autres	6 287	1.2	0
<b>Total</b>	<b>532 978</b>	<b>100</b>	<b>65</b>

Source: Southall et Petlane, 1995.

Les élections de 1993 furent intéressantes du fait qu'elles résultèrent en une victoire sensationnelle et surprenante du BCP qui gagna toutes les 65 circonscriptions électorales et 75 % des votes enregistrés et que les autres opposants s'assurèrent un total de 25 % des votes et aucun siège parlementaire. Même le BNP, qui s'était assuré un total de 23 % des votes, s'est vu refusé une représentation au parlement en raison de la nature du système électoral. Le BNP a contesté la légitimité des élections et a perdu devant les cours de justice (Sekatle, 1995). Il était seulement regrettable que le BNP ait introduit l'affaire au tribunal, en effet, ils auraient dû savoir que le problème n'était certainement pas vraiment une question de fraude ou de truquage, mais la tendance à l'exclusion du modèle électoral. Ils auraient dû se plaindre non pas sur la façon dont les élections ont été conduites ou se sont tenues, mais plutôt sur l'entièreté du système. N'ayant pas réussi à persuader les cours de justice d'annuler les aspects des élections et donc se sentant exclu du système politique qu'il avait formé et supporté durant des années et étant incapable d'influencer la politique de l'intérieur, le BNP s'est résolu à utiliser d'autres méthodes pour communiquer ses griefs contre le système. Celles-ci, par nécessité, furent des méthodes extra-parlementaires qui s'ajoutèrent directement et / ou indirectement à l'instabilité du système politique.

Le gouvernement BCP, qui fut rétabli grâce à une aide extérieure après avoir été temporairement démis par le Roi Letsie III, a expérimenté des luttes de factions majeures –

une maladie commune des gouvernements à partis uniques sans opposition au parlement – qui ont atteint un point culminant avec la création du "*Lesotho Congress for Democracy*" (Congrès pour la démocratie du Lesotho) (LCD). Le LCD, en s'assurant une majorité de support au parlement, a pris les rênes du pouvoir et a déplacé le BCP qui avait été catapulté au pouvoir par un vote populaire. Etant donné que le système reconnaît les membres du parlement en tant qu'individus et pas en tant que représentants d'un parti politique, il a pardonné ce développement et la constitution n'a pas exclu un tel mouvement non plus. De nouveau, au lieu de remettre en question la forme et le contenu démocratique de la constitution et du système électoral, le BCP a accusé le LCD d'un coup et a refusé de prendre les sièges de l'opposition officielle au parlement. Cependant, le LCD est resté le parti au pouvoir.

**Tableau quatre : Elections générales pour l'Assemblée Nationale, 1998.**

Opposants	Nombre de votes	% de votes	Nombre de sièges
LCD	355 049	60.7	79
BNP	143 073	24.5	1
BCP	61 793	10.5	0
MFP	7 460	1.3	0
Autres	16 244	2.9	0
<b>Total</b>	<b>584 740</b>	<b>100</b>	<b>80</b>

Source : IEC, 1998.

Durant les élections de 1998, la compétition principale était entre le LCD (79 sièges et 61 % des votes enregistrés), le BNP (un siège avec 25 % des votes enregistrés) et le BCP (pas de sièges avec 10 % des votes enregistrés). Tandis que tous les autres concurrents remportaient moins de votes et pas de sièges, le MFP recevaient environ 2 % des votes et pas de sièges. Ainsi qu'un autre écrivain le remarque, "une fois de plus, le système de circonscription électorale "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) a sérieusement désavantagé les partis perdants et a exposé le nouveau gouvernement à l'intervention de ses opposants" (Rule, 1998:11). Quel fut l'aboutissement ?

Une fois de plus, l'aboutissement électoral a contribué au développement de conflits intenses au sein de l'élite politique plutôt qu'à agir comme un mécanisme de gestion des conflits. Le conflit post-électoral au Lesotho s'est accru rapidement et a pris des proportions violentes. L'élite politique s'est engagée dans une confrontation armée violente qui a presque plongé le pays dans une guerre civile (Matlosa, 1999).

Le conflit de 1998 au Lesotho a entraîné la perte de nombreuses vies humaines et a causé des dégâts considérables, sans mentionner les dépenses colossales relatives à son règlement ultime. Après la défaillance des initiatives locales se rapportant à la gestion du conflit, l'Afrique du Sud et le Botswana sont intervenus au Lesotho. De plus, suivant la défaillance diplomatique de la "*Langa Commission*" (Commission de Langa) d'exprimer clairement quels furent les problèmes rencontrés lors des élections de 1998 et quelles pourraient être les mesures à prendre par les parties prenantes afin de remédier à la situation, une combinaison de diplomatie militaire et coercitive a été mise en place pour résoudre le conflit violent du Lesotho. Le processus de négociation qui s'ensuivit sous la tutelle du Ministre de la Sûreté et de la Sécurité d'Afrique du Sud, Mr. Sidney Mufamadi, eut comme point culminant la création d'une "*Interim Political Authority*" (Autorité politique intérimaire) (IPA) représentant tous les partis politiques qui avaient participé aux élections de 1998. Le premier mandat de l'IPA était de se préparer, en liaison avec le gouvernement, pour de nouvelles élections générales initialement

prévues pour mai 2000. Cette structure a des pouvoirs afin de, entre autres, réviser le système électoral du Lesotho dans le but de le rendre plus démocratique et plus représentatif du peuple du Lesotho (GOL, 1998). Le succès ou l'échec des futures élections générales du Lesotho dépendra de façon décisive des actions et des relations entre le gouvernement, la "*Independent Electoral Commission*" (Commission électorale indépendante) (IEC) et la "*Interim Political Authority*" (Autorité politique intérimaire) (IPA). La relation existante entre ces institutions clefs dans la tenue d'élections nationales a été marquée par des tensions et des conflits qui ont retardé le processus de réforme électorale et sapé la participation de la société civile et des électeurs ordinaires dans l'évolution d'un nouveau modèle électoral. Indépendamment des relations amères entre l'IPA et le gouvernement, des retards supplémentaires relatifs à la préparation de nouvelles élections furent causés par :

- Des intérêts personnels des membres de l'IPA favorables à l'existence continue de cette structure qui leur assure un gain financier;
- Des conflits internes constants et persistants au sein de l'IPA au sujet d'un certain nombre de questions de procédure et de politique;
- Une défaillance de l'IPA d'impliquer une population plus vaste dans son mandat pour équilibrer le champ d'action de l'opposition électorale, tout particulièrement la réforme du système électoral;
- Une confiance importante dans les garants externes de la démocratie au Lesotho, à savoir le Botswana, l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe par l'IPA et le gouvernement dès l'apparition de conflits entre eux, plutôt qu'une recherche de remèdes internes;
- Des conflits incessants au sein des partis entraînant des ruptures et des changements de représentation de partis dans l'IPA au fil du temps.

Vu ces retards, la question clef est de savoir si l'IEC nouvellement créée avec des ressources minuscules et dépendant largement sur un support externe financier et technique sera capable d'organiser les préparatifs nécessaires en vue des élections maintenant prévues pour les environs de mai 2001. Bien qu'il soit hautement improbable que les futures élections aboutissent à un conflit violent atteignant des proportions atteintes en 1998, il est probable que les politiciens accuseront l'IEC si le processus ne se développe pas en douceur, étant donné que, ainsi que nous en avons été témoins en 1998, l'IEC devient facilement la brebis galeuse des politiciens même dans les cas où ils sont responsables des crises politiques. Par exemple, durant l'année fiscale 2000 / 2001, le gouvernement LCD a réduit le budget de l'IEC d'environ M 50 millions sur base du fait que les élections ne constituaient pas une priorité. Cette décision a de sérieuses implications en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle l'IEC doit préparer les futures élections, tout particulièrement étant donné le fait qu'il s'agit d'une commission nommée récemment.

### **Les efforts du Lesotho en rapport avec une réforme électorale**

Mondialement, il n'existe pas un seul système électoral qui soit considéré comme étant le plus parfait pour supporter et renforcer le système de gouvernement et la stabilité démocratiques. Réciproquement, il n'y a pas non plus de système électoral comme étant le plus imparfait et totalement inducteur de conflits. Les pays adoptent des systèmes électoraux conformes à leurs traditions et cultures politiques et susceptibles de correspondre à leurs besoins politiques et économiques à un moment donné. Dès lors, il n'est pas surprenant que les anciennes colonies britanniques (y compris le Lesotho) ont adopté le système électoral de Westminster "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) étant donné que ce dernier était ce que la métropole coloniale considérait comme le meilleur système pour elles.

Que les anciennes colonies aient, de leur propre chef, préféré un modèle électoral différent est immatériel. Ce qui est surprenant, cependant, est que les joueurs politiques eux-mêmes n'ont pas considéré sérieusement si le modèle FPTP, hérité des pouvoirs coloniaux, était approprié à la règle démocratique de leur propre pays, sauf uniquement en Namibie et en Afrique du Sud. Il est critique que, quand des pays adoptent ou réforment leurs modèles électoraux, la population / l'électorat en général soient complètement informés et impliqués. Il s'agit d'une leçon cruciale que la RDC doit apprendre du contexte du Lesotho. Dès lors, il est impératif que le dialogue inter-congolais permanent actuel choisisse sérieusement un système politique approprié ainsi qu'un format préféré de système électoral. Le système FPTP du pays doit être révisé et réformé. Cependant, il faut remarquer que le FPTP a ses propres forces et faiblesses.

Les avantages principaux du système électoral "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) sont généralement perçus comme suit :

- La possibilité de fournir des gouvernements à parti unique stables et efficaces;
- Il assure un système à deux partis et décourage la prolifération de partis;
- Il décourage les coalitions fragiles ou les gouvernements fragmentés;
- Il est relativement facile à comprendre et à administrer;
- Il assure la responsabilité des membres du parlement vis-à-vis de leurs circonscriptions électorales spécifiques.

Les désavantages principaux du système électoral "*First-Past-The-Post*" (Système par lequel un candidat est élu à majorité simple) sont les suivants :

- La tendance à créer des gouvernements minoritaires ou à parti unique;
- Une marginalisation des partis les plus petits et un accroissement de l'hégémonie des partis dominants;
- Une tendance à décourager une opposition loyale active au parlement;
- Une tendance à déstabiliser le système politique de sorte que les partis perdants ont le sentiment d'être trahis et exclus du processus de système de gouvernement;
- Il est généralement faible quant à certains principes clés du système de gouvernement, tels que la représentation, l'inclusion, la légitimité et la participation politique.

Pour qu'un système électoral ait du sens par rapport à un système politique, il doit être compris par l'électorat. L'électeur / l'électrice doit avoir une idée claire de la raison pour laquelle il / elle choisit un candidat particulier pour le / la représenter dans la législature. Il / elle doit savoir ce à quoi il / elle s'attend de la part de son membre parlementaire. Le système doit aussi permettre à l'électeur d'imposer des sanctions particulières au membre parlementaire lorsque ce dernier ne remplit pas ses fonctions.

Étant donné qu'il y a suffisamment de preuves qui suggèrent que la plupart des conflits pénétrants violents et l'instabilité générale du Lesotho qui ont affaibli le système de gouvernement démocratique sont partiellement liés aux élections et à la nature du système électoral, le pays a fait des efforts délibérés pour réformer son système électoral à l'écart du FPTP vers une "*Mixed Member Proportionality*" (Proportionnalité des membres mixte) (MMP). Un autre pays qui vient d'adopter ce système électoral est la Nouvelle-Zélande. Ce système est bon à bien des points de vue, car il essaye de combiner les éléments positifs du FPTP et du PR. Ces caractéristiques clés sont les suivantes :

- Bien que le pays soit divisé en circonscriptions électorales, certains sièges sont occupés via le PR;
- Soit un scrutin (Nouvelle-Zélande) ou deux scrutins séparés (Lesotho) pourraient être utilisés pour élire des membres parlementaires;
- Le système permet aussi aux candidats indépendants de participer aux élections sous le FPTP;
- Un seuil convenu est établi pour l'entrée au parlement des membres du parlement élus via le système PR (5 % du total des votes enregistrés ou une circonscription électorale gagnée dans le cas de la Nouvelle-Zélande);
- Il combine la responsabilité du membre parlementaire vis-à-vis de la circonscription électorale et la stabilité politique assurées par une vaste représentation dans la législature;
- Il encourage, plutôt que qu'étrangle, un arrangement à partis multiples en permettant la participation des petits, comme des grands partis dans la législature; et
- Bien que les élections basées sur une circonscription électorale puissent toujours entraîner la tendance des gagnants minoritaires et que ceci soit contenu dans le composant PR, cela assurera une législature nationale largement basée.

Dès lors, ceci représente certaines des vertus du MMP que le gouvernement du Lesotho et l'"*Interim Political Authority*" (Autorité politique intérimaire) (IPA) ont convenu d'adopter après quelques désaccords et négociations prolongés. Le nouveau système sera applicable lors des prochaines élections de 2002 lorsque le pays abandonnera le FPTP qu'il a utilisé depuis 1965. Attendu que le nouveau modèle ne changera pas la taille, ni la composition du Sénat, il entraînera une augmentation de la taille de l'Assemblée Nationale de 80 à 120. Ceci a des implications financières énormes pour un pays pauvre en ressources et sous-développé comme le Lesotho. Des 120 sièges du parlement, 80 seront occupés par des membres du parlement élus par le FPTP tandis que les 40 sièges restants seront occupés par des membres du parlement élus via le système PR. L'électorat utilisera deux bulletins de scrutin pour choisir ses candidats. Un bulletin de scrutin sera utilisé pour choisir un représentant d'une circonscription électorale donnée et l'autre scrutin pour choisir les candidats sur une liste de partis. Ainsi envisagé, le processus de vote ne sera pas aussi simple que lorsqu'il était utilisé sous le FPTP lorsqu'un seul scrutin était utilisé pour élire un seul candidat pour une circonscription électorale. Ceci signifie clairement qu'en dépit des avantages multiples et variés par rapport au FPTP, le MMP est relativement plus complexe à opérer. Non seulement le processus du vote est plus complexe et compliqué pour le simple électeur, mais même le processus de calcul des votes et de leur transfert en sièges législatifs est également complexe.

Le calcul des votes et de leur transfert en sièges législatifs pour ceux élus via le FPTP resteront les mêmes (à savoir une simple pluralité de votes détermine un gagnant et un représentant au parlement). Le calcul des votes et un transfert des votes en sièges parlementaires pour les candidats élus via le PR est plutôt complexe. Pour déterminer les gagnants parmi les listes des partis, l'IEC suivra les étapes différentes comme suit :

- L'IEC déterminera le total des votes enregistrés pour tous les partis politiques (total des votes);
- L'IEC déterminera ensuite les votes enregistrés pour chaque parti politique (total des votes par parti).

Ensuite, l'IEC déterminera le nombre de votes requis pour l'allocation de sièges à l'Assemblée Nationale en :

- Divisant le total des votes par le total du nombre de sièges à l'Assemblée Nationale;
- Arrondissant à l'unité suivante, comprenant un nombre entier, toute fraction décimale étant égale à plus de la moitié;
- Grâce aux deux étapes ci-dessus, l'IEC établira le "*Quota of Votes*" (quota de votes) requis par les candidats pour obtenir des sièges à l'Assemblée Nationale comme suit : 600 000 divisé par 120 = 5 000.

Ceci signifie que pour que n'importe quel parti puisse obtenir un siège à l'Assemblée Nationale, il devra avoir gagné 5 000 votes. En d'autres termes, le seuil pour que les partis puissent avoir accès à l'Assemblée nationale via le composant PR du MMP est 5 000 votes gagnés. L'IEC procédera ensuite à l'établissement d'un total provisoire du nombre de sièges que chaque parti est habilité à avoir sur base de sa part du total des votes. Un nombre d'étapes sont aussi cruciales à ce stade :

- Les votes de chacun des partis sont divisés par le quota de votes afin d'établir le quota de votes de chaque parti;
- Il est attribué à chaque parti un nombre de sièges égal / proportionnel à son quota de votes sans considération de fraction décimale;
- Tous les sièges sont additionnés ensemble et déduits du total général des sièges législatifs;
- Des partis sont aussi habilités à avoir des sièges compensatoires auxquels ils sont arrivés en déduisant le nombre de sièges gagnés par l'intermédiaire du FPTP du total de sièges attribués et ceci aura pour résultat une attribution provisoire à chaque parti de sièges compensatoires.

Sur base de l'explication ci-dessus concernant la façon dont les votes sont calculés et transférés en sièges parlementaires, il est maintenant clair que le MMP que le Lesotho envisage aura trois dimensions importantes, à savoir : (a) les sièges FPTP, (b) les sièges PR et (c) les sièges compensatoires. Le tableau cinq ci-dessous illustre les aboutissements éventuels de la mise en œuvre du nouveau système électoral MMP au Lesotho.

**Tableau cinq : Calcul du total des votes et du total des votes des partis**

Parti	Total des votes	% de votes	Sièges PR	Sièges FPTP	Sièges compensatoires	Total des sièges	% de représentation
"Red Party" (Parti rouge)	360 000	60	72	69	3	72	60
"Blue Party" (Parti bleu)	144 000	24	29	8	21	29	24
"Pink Party" (Parti rose)	60 000	10	12	2	10	12	10
Autres	36 000	6	7	1	6	7	6

<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>100</b>	<b>120</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>120</b>	<b>100</b>
--------------	----------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------

Source : " *Work for Justice* " (Travail pour la Justice), 2001.

Le processus de réforme électorale du Lesotho est crucial pour toutes les parties et les analystes politiques pensent qu'il aiderait à endiguer les conflits politiques violents liés aux élections au Lesotho en élargissant la participation et accroissant le processus d'inclusion du système électoral. Il est donc considéré comme un développement politique très positif au Lesotho étant donné l'indépendance politique en vue d'endiguer l'importante instabilité du système politique. Il est tout à fait évident, au regard de la table cinq ci-dessus, que le MMP a un énorme potentiel pour promouvoir une politique inclusive, participative et consensuelle au Lesotho et, évidemment, le système changera la nature du parlement de façon fondamentale pour le bien de la nouvelle démocratie du pays. Cependant, le processus de réforme électorale au Lesotho fait toujours face à des défis critiques si la stabilité politique doit être assurée après les élections de 2002. Les facteurs clés parmi ceux-ci sont les suivants :

- La défaillance de l'élite politique d'impliquer la société civile et l'électorat dans le processus de réforme électorale (le processus reste purement élitiste);
- Les conflits persistants entre l'IPA et le gouvernement ont entraîné de sérieux retards quant à un accord au sujet d'un modèle préféré;
- Suite au retard quant à un accord au sujet du modèle, il reste peu de temps pour le gouvernement, l'IEC, les partis politiques et les organisations non gouvernementales pour organiser l'éducation des électeurs avant les élections de 2002;
- Une partie des problèmes rencontrés lors du processus d'enregistrement de septembre 2001 était liée au manque de connaissance de la population quant à la signification du nouveau modèle électoral et à ses implications;
- L'engagement non équivoque des partis politiques du Lesotho (y compris le parti au pouvoir) vis-à-vis de la démocratie en général et des élections en particulier n'a pas encore été démontré en dépit de la réforme électorale;
- Les luttes de factions et la fragmentation au sein de tous les partis d'opposition principaux au Lesotho n'est pas un bon présage pour le système de gouvernement démocratique et la stabilité politique en dépit de la réforme électorale;
- Depuis 1998, des conflits politiques violents, une paix durable et une réconciliation n'ont pas encore été retranchés et donc l'environnement pré-électoral est toujours marqué par un manque de confiance mutuelle et une suspicion entre les acteurs politiques avec des conséquences désastreuses pour le scénario post-électoral; et
- L'empiètement grandissant et les conflits internes au sein du parti au pouvoir qui pourraient bientôt entraîner une scission du parti avec des conséquences désastreuses pour la démocratie et la stabilité politique.

### **Conclusion : Leçons clés pour la République Démocratique du Congo**

Les leçons clés qui peuvent être tirées de la discussion ci-dessus pour la République Démocratique du Congo sont nombreuses et variées. Premièrement, la RDC a expérimenté des décennies et des décennies d'une règle d'autoritarisme posée en prémisses par la règle d'une personne durant l'ère du régime de Mobutu. Dès lors, il y a évidemment une recherche politique sous le nouveau gouvernement Kabila pour un retranchement d'une démocratie à partis multiples vibrante. Il est dès lors impératif que la RDC s'embarque dans un processus délibéré de réforme politique vis-à-vis d'un système de gouvernement démocratique à partis

multiples et suive l'exemple de ses voisins dans la région de la SADC. Deuxièmement, des élections et un choix de système électoral n'auront pas d'impact significatif sur le système de gouvernement démocratique de la RDC s'il n'y a pas de paix durable et de réconciliation posée en prémisses sur un cadre convenu tel que l'Accord de Lusaka. En d'autres termes, un accord de paix doit être tenu et respecté par toutes les parties belligérantes même avant que des élections puissent être envisagées. Troisièmement, l'accord de paix doit être suivi par un dialogue politique impliquant toutes les parties prenantes de la RDC et, heureusement, ce processus est déjà en cours et est facilité par l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire. Une partie de ce dialogue doit entraîner un profond débat au sujet de la forme d'un système électoral que le pays devrait adopter en tant qu'ingrédient important du système de gouvernement démocratique. Quatrièmement, le processus de dialogue devrait aussi être élargi au-delà de l'élite politique et, en tous cas, impliquer la société civile et l'électorat dans tous leurs différents types de formations. Les pièges du processus de réforme électorale du Lesotho, qui ont empêché l'implication de la société civile et de l'électorat doivent être évités. Différentes stratégies relatives à l'implication de l'électorat doivent être combinées et celles-ci pourraient aussi inclure des réunions publiques dans tout le pays ou, si nécessaire, un référendum à la fin. Ce dernier pourrait uniquement être envisagé si il y avait de sérieux désaccords parmi les acteurs politiques clefs quant au modèle électoral. Cinquièmement, la RDC pourrait grandement bénéficier d'une réforme de son système électoral à l'écart du FPTP vers le MMP en ligne avec les réformes politiques du Lesotho et de la Nouvelle-Zélande. Cependant, le pays ne doit pas adopter une réplique du modèle du Lesotho ou de la Nouvelle-Zélande, étant donné qu'il doit adapter le système à son propre contexte socio-économique et politique. Dès lors, le système doit être en accord avec la culture politique et le contexte institutionnel prévalant du régime de système de gouvernement. Le dialogue politique inter-congolais en développement doit donc s'attaquer à ces questions et explorer les avantages et les désavantages des différents modèles électoraux (tout spécialement le FPTP et le PR) avant qu'un choix définitif ne soit fait. Cependant, étant donné le conflit violent prolongé qui avait marqué le paysage politique de la RDC durant des décennies et la diversité socioculturelle et ethnique pénétrante, en contraste acéré avec un Lesotho homogène socialement, un système électoral qui fournira une représentation politique suffisamment largement basée des différents segments de la population est désirable. C'est dans cette connexion que Kadima corrobore ma proposition pour un MMP en RDC en notant que "des régions présentant des tensions ethniques comme l'est du Congo et le Katanga seraient exacerbées par un système de représentation de circonscription électorale à membres uniques étant donné le caractère exclusif de ce système. Il est, dès lors, important d'inclure des éléments de proportionnalité dans le système électoral, de maintenir le lien entre l'électorat et ses représentants et d'assurer une stabilité du gouvernement" (2001:87). Le MMP a un potentiel plus grand pour atteindre ces buts de créer, de développer et de renforcer le système de gouvernement démocratique en RDC et d'assurer une stabilité politique après toutes ces années de conflits violents coûteux.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ambrose, D. "Alternative Lesotho Electoral Systems" (Systèmes électoraux alternatifs au Lesotho), NUL, Roma, 1999 (mimeo).
- Adedeji, A. "The Future Competitiveness of African Economies: Issues and Prospects for 2000 and beyond" (La compétitivité des économies africaines : Questions et perspectives pour l'an 2000 et au-delà), *SAPEM*, 12 (5), Mai 1999.
- Adejumobi, S. "Elections in Africa: A fading shadow of democracy" (Elections en Afrique : Une ombre déteinte d'une démocratie), *Africa Development*, XXII (1), 1998.
- Asmal, K. et de Ville, J. "An Electoral system for South Africa" (Un système électoral pour l'Afrique du Sud), dans Steytler et al, *ibid*.
- Curtice, J. "The British Electoral System: Fixture without foundation" (Le système électoral britannique : Programme sans fondement), dans Kavanagh, D. (ed) *Electoral Politics*, (Oxford: Clarendon Press, 1992).
- Giliomee, H. et Simkins, C. (eds) "The Awkward Embrace: one party-dominance and democracy" (L'étreinte maladroite : La dominance d'un parti et la démocratie), (Cape Town : Tafelberg, 1999).
- Gill, S. "Electoral Systems for Lesotho: Lesotho's own political heritage and possible contributions from other systems" (Système électoral pour le Lesotho : L'héritage politique propre au Lesotho et les contributions éventuelles d'autres systèmes), dans Sello, C. (ed) 1998 "Lesotho National Election: Lessons for the Future" (Elections nationales au Lesotho : Leçons pour le futur), Maseru, Conseil des organisations non gouvernementales du Lesotho, 1998.
- Gouvernement du Lesotho, Elections à l'Assemblée Nationale (Loi d'Amendement), 1997, Maseru, Lesotho.
- Gouvernement du Lesotho, Loi sur l'Autorité Politique Intérimaire, 1998, Maseru, Lesotho.
- Kadima, D. "The Inter-Congolese Dialogue and Constitution-Making" (Le dialogue inter-congolais et l'établissement de la constitution), dans Kadima, D. et Kabemba, C. (eds) *Whither "Regional Peace and Security: The Democratic Republic of Congo after the War"* (Paix et sécurité régionales : La République Démocratique du Congo après la guerre), Pretoria, Africa Institute of South Africa, 2000.
- Macartney, W. "The Lesotho General Election of 1970" (Les élections générales du Lesotho de 1970) "Government and Opposition" (Gouvernement et opposition), 8 (4), 1973.
- Mahao, N. "The electoral system and the legitimacy of representation in a democracy" (Le système électoral et la légitimité d'une représentation dans une démocratie), *Lesotho Law Journal*, 10 (2), 1997.
- Mahao, N. "Why Lesotho should change its Electoral Model" (Pourquoi le Lesotho devrait-il changer son modèle électoral), dans Sello, *ibid*.
- Matlosa, K. "Lesotho's political turmoil and prospects for the 1998 national election" (L'agitation et les perspectives politiques du Lesotho en rapport avec les élections nationales de 1998), *Africa Insight*, 27 (4), 1997.
- Matlosa, K. "The Post-1998 Election Crisis in Lesotho" (La crise après les élections de 1998 au Lesotho), AAPS Newsletter, 4 (1), Janvier – avril 1999.
- Matlosa, K. "Ballots and Bullets: Elections and Conflict Management in Southern Africa" (Scrutins et balles : Gestion des élections et des conflits en Afrique Australe), "Journal of African Elections" (Journal des élections africaines), 1 (1), 2001a.

- Matlosa, K. "*Electoral Systems and Democratisation in Southern Africa*" (Systèmes électoraux et démocratisation en Afrique Australe), Rapport présenté au Séminaire public du Trust SARIPS/SAPES, Harare, 29 August 2001b.
- Matlosa, K. et Pule, N. "*The Military in Lesotho*" (Le militaire au Lesotho) , "*African Security Review*" (Revue de la sécurité africaine), 10 (2), 2001.
- Molomo, M. "In search of an alternative electoral system for Botswana" (A la recherche d'un système électoral alternatif pour le Botswana), *Pula*, 14 (1), 2000.
- Molutsi, P. "*Southern African Development Community (SADC): Elections Focus 1999*" [Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) : Concentration sur les élections de 1999], *SAPEM*, 12 (5), Mai 1999.
- Reynolds, A. et Reily, B. "*The International IDEA Handbook of Electoral Systems Design*" (Le manuel IDEA international de la conception des systèmes électoraux), Stockholm, Suède, 1997.
- *Renaissance*, Spécial Election Edition, 1 (2), Avril 1999.
- Rule, S. "*The Lesotho Election, May 1998*" (Les élections du Lesotho, mai 1998), The Electoral Institute of South Africa, 1998 (mimeo).
- "*SADC Regional Human Development Report*" (Rapport SADC sur le développement régional humain), SAPES Books, Harare, 1998.
- Sekatle, P. "*Disputing Electoral Legitimacy: The BNP's challenge to the Results*" (Contester la légitimité électorale : Le défi du BNP jusqu'aux résultats), dans Southall and Petlane, *ibid.*
- Southall, R. et Petlane, T. (eds) "*Democratisation and demilitarisation in Lesotho: the general election of 1993 and its aftermath*" (Démocratisation et démilitarisation au Lesotho : Les élections générales de 1993 et leurs conséquences" (Pretoria: Africa Institute of South Africa, 1995).
- Steytler, N., Murphy, J., de Vos, P. et Rwelamira, M. (eds) "*Free and Fair Elections*" (Elections libres et justes), (Cape Town: Juta & Co, Ltd, 1994).
- Tekle, A. "*Election and Electoral systems in Africa: Purposes, problems and prospects*" (Elections et systèmes électoraux en Afrique : Buts, problèmes et perspectives), "*International Commission of Jurists Review*" (Revue de la Commission internationale des juristes), no.60, 1998.
- Weisfelder, R. "*What is delaying Elections in Lesotho*" (Qu'est-ce qui retarde les élections au Lesotho), "*South African Journal of International Affairs*" (Journal sud-africain des affaires internationales), 8 (1), 2001.
- "*Work for Justice*" (Travail pour la Justice), Edition 56, juillet 2001.